



Lame de remblayage

Trancheuse TRX

N° de modèle 22980—N° de série 316000001 et suivants

N° de modèle 22980—N° de série 400000000 et suivants

Instructions de montage

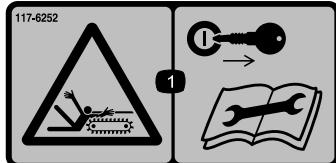
Ce produit est conforme à toutes les directives européennes pertinentes. Pour plus de renseignements, reportez-vous à la Déclaration d'incorporation (DOI) à la fin de ce document.

Sécurité

Autocollants de sécurité et d'instruction



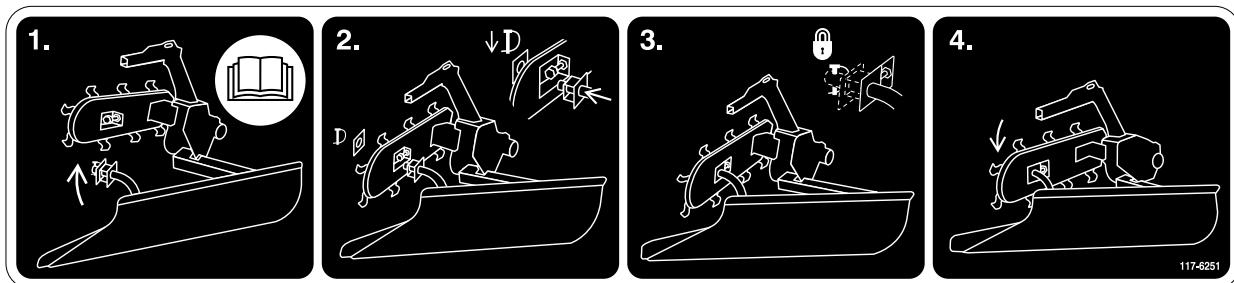
Des autocollants de sécurité et des instructions bien visibles par l'opérateur sont placés près de tous les endroits potentiellement dangereux. Remplacez tout autocollant endommagé ou manquant.



117-6252

decal117-6252

- Risque de coincement dans la trancheuse – enlevez la clé de contact avant d'installer la lame ou de procéder à un entretien.



117-6251

decal117-6251

- Insérez le support de montage arrière dans la base de la trancheuse.
- Insérez le support de montage avant dans l'élinde.
- Fixez le support avant avec la plaque de montage et la goupille à anneau.
- Abaissez l'élinde pour abaisser la lame au sol.



* 3 4 5 8 - 1 7 7 *

Montage

Pièces détachées

Reportez-vous au tableau ci-dessous pour vérifier si toutes les pièces ont été expédiées.

Description	Qté	Utilisation
Lame	1	
Support de montage arrière	1	
Boulon de carrosserie	6	Montez le support de montage arrière.
Contre-écrou	6	
Support de montage avant	1	
Boulon de carrosserie	4	Montez le support de montage avant.
Contre-écrou	4	

Montage du support de montage arrière

Fixez le support de montage arrière sur la lame avec 6 vis de carrosserie et contre-écrous (Figure 1).

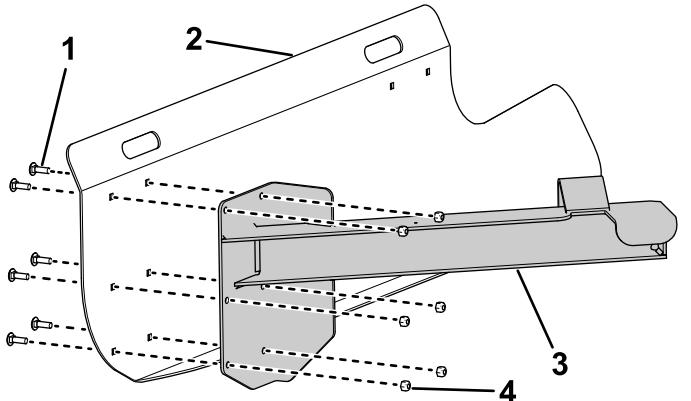


Figure 1

- 1. Boulon de carrosserie
- 2. Lame
- 3. Support de montage arrière
- 4. Contre-écrou

Montage du support de montage avant

Fixez le support de montage avant sur la lame à l'aide de 4 boulons de carrosserie et de contre-écrous (Figure 2).

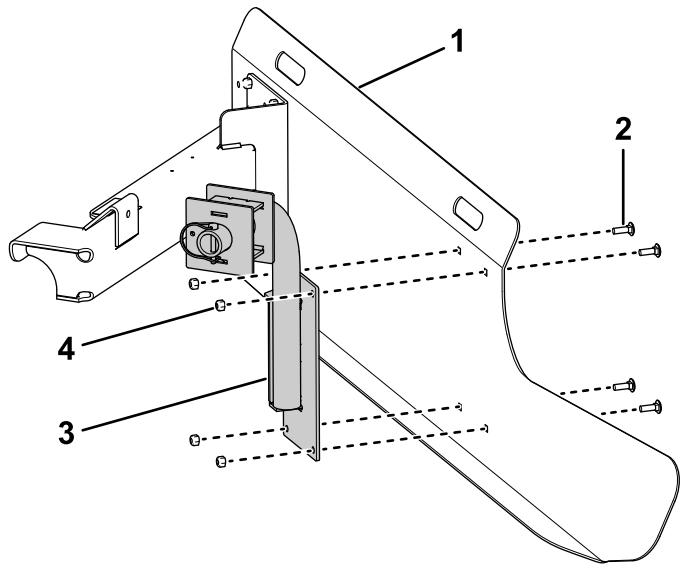


Figure 2

- 1. Lame
- 2. Boulon de carrosserie
- 3. Support de montage avant
- 4. Contre-écrou

Utilisation

Remarque: Les côtés gauche et droit de la machine sont déterminés d'après la position d'utilisation normale.

Montage de la lame sur la trancheuse

⚠ DANGER

Si vous tentez de monter la lame ou de la déposer alors que le moteur de la trancheuse est en marche, quelqu'un pourrait démarrer la chaîne accidentellement et vous blesser gravement, ou mortellement.

Arrêtez toujours le moteur et enlevez la clé de contact avant de monter la lame ou de l'enlever.

1. Relevez l'élinde, coupez le moteur et enlevez la clé de contact.
2. Glissez le support de montage arrière de la lame dans l'ouverture de la trancheuse, sur la gauche de l'élinde, et appuyez-le sur la traverse ([Figure 3](#)).

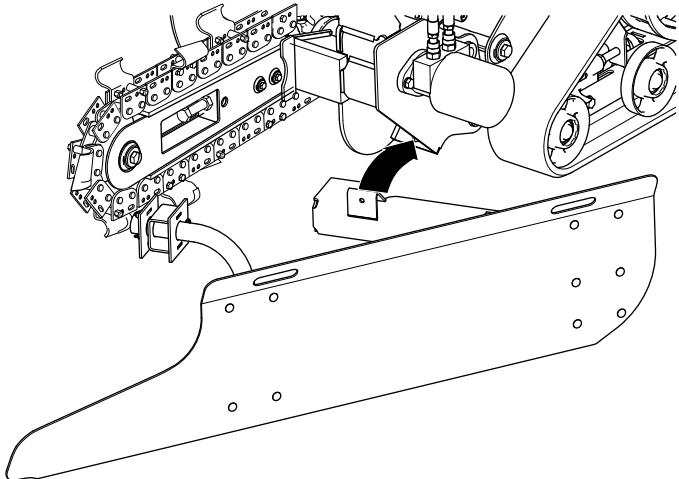


Figure 3

3. Enlevez la goupille à anneau et la plaque de montage du support avant ([Figure 4](#)).

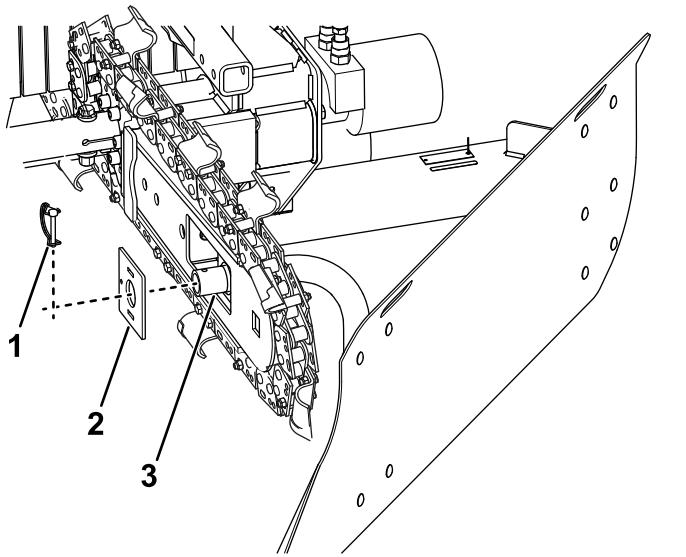


Figure 4

1. Goupille à anneau (sans le cordon)
2. Plaque de montage
3. Support de montage avant
4. Orientez la lame à droite et insérez le support avant dans l'ouverture de l'élinde ([Figure 5](#)).

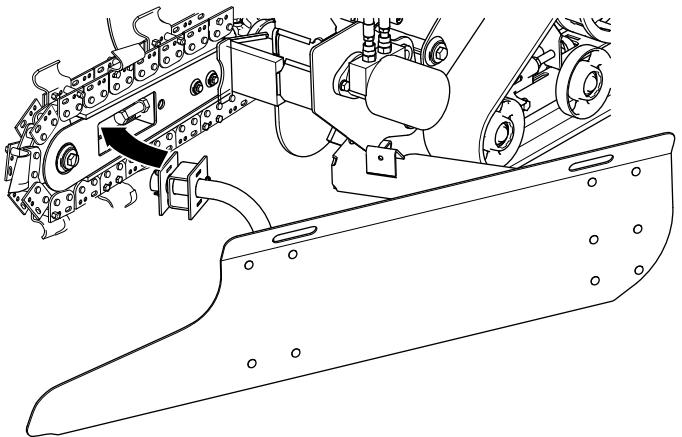


Figure 5

5. Glissez la plaque de montage sur le support avant et fixez-la avec la goupille à anneau attachée par le cordon ([Figure 4](#)).

Remblayage d'une tranchée

- Conduisez la trancheuse équipée de la lame jusqu'au bout de la tranchée. Orientez la lame juste derrière le tas de déblais, de sorte que le côté gauche de la lame empiète sur le côté droit de la tranchée (Figure 6).

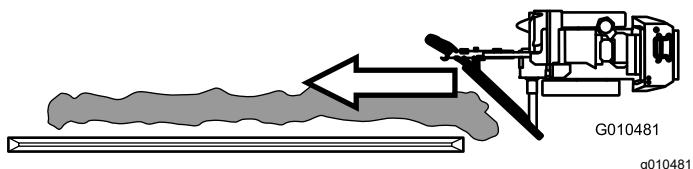


Figure 6

- Abaissez l'élinde jusqu'à ce que la lame touche le sol, mais ne l'enfoncez pas dans le sol.

Remarque: Si vous effectuez le remblayage sur des plaques de gazon que vous ne voulez pas déchirer, abaissez la lame jusqu'à ce qu'elle effleure juste le haut de l'herbe. Cela permettra de pousser la plus grande partie de la terre dans la tranchée sans creuser dans la pelouse. Vous pourrez ensuite ratisser la terre qui reste une fois le remblayage terminé.

- Conduisez la tracheuse en marche avant en poussant les déblais dans la tranchée.

Chargement de la lame sur une remorque

Enlevez la lame avant de charger la tracheuse sur une remorque. Rangez-la et fixez-la séparément de la tracheuse.

Important: Si vous tentez de charger la tracheuse sur une remorque Toro TRX sans enlever la lame, vous risquez d'endommager la remorque ou la lame. Enlevez toujours la lame avant de la charger sur la remorque.

Dépose de la lame

▲ DANGER

Si vous tentez de montez la lame ou de la déposer alors que le moteur de la tracheuse est en marche, quelqu'un pourrait démarrer la chaîne accidentellement et vous blesser gravement, ou mortellement.

Arrêtez toujours le moteur et enlevez la clé de contact avant de monter la lame ou de l'enlever.

- Relevez l'élinde pour soulever la lame du sol.
- Coupez le moteur et enlevez la clé de contact.
- Enlevez la goupille à anneau et la plaque de montage du support avant (Figure 4).
- Tirez le support de montage avant hors de l'élinde et levez la lame hors de la tracheuse.
- Remettez la plaque de montage et la goupille à anneau en place sur le support avant pour le remisage.

Remarques:

Déclaration d'incorporation

The Toro Company, 8111 Lyndale Ave. South, Bloomington, MN, USA déclare que la ou les machines suivantes sont conformes aux directives mentionnées, lorsqu'elles sont montées en respectant les instructions jointes sur certains modèles Toro comme indiqué dans les Déclarations de conformité pertinentes.

N° de modèle	N° de série	Description du produit	Description de la facture	Description générale	Directive
22980	316000001 et suivants	Lame de remblayage, trancheuse TRX	BACKFILL BLADE FOR TRX TRENCHERS	Trancheuse	2006/42/CE, 2000/14/CE

La documentation technique pertinente a été réunie conformément aux exigences de la Partie B de l'Annexe VII de la directive 2006/42/CE.

Nous nous engageons à transmettre, à la suite d'une demande dûment motivée des autorités nationales, les renseignements pertinents concernant cette quasi-machine. La méthode de transmission sera la voie électronique.

Cet équipement ne sera pas mis en service avant son incorporation dans des modèles Toro approuvés, comme indiqué dans la Déclaration de conformité associée et en conformité avec toutes les instructions, ce qui lui permet alors d'être déclaré conforme aux dispositions de toutes les directives pertinentes.

Certifié :



Chad Moe
Directeur technique général
8111 Lyndale Ave. South
Bloomington, MN 55420, USA
Novembre 1, 2022

Représentant autorisé :

Marcel Dutrieux
Manager European Product Integrity
Toro Europe NV
Nijverheidsstraat 5
2260 Oevel
Belgium

UK Declaration of Incorporation

The Toro Company, 8111 Lyndale Ave. South, Bloomington, MN, USA déclare que la ou les machines suivantes sont conformes aux directives mentionnées, lorsqu'elles sont montées en respectant les instructions jointes sur certains modèles Toro comme indiqué dans les Déclarations de conformité pertinentes.

N° de modèle	N° de série	Description du produit	Description de la facture	Description générale	Directive
22980	316000001 et suivants	Lame de remblayage, trancheuse TRX	BACKFILL BLADE FOR TRX TRENCHERS	Trancheuse	S.I. 2008 n° 1597, S.I. 2001 n° 1701

La documentation technique pertinente a été réunie conformément aux exigences de l'Annexe 10 de la directive S.I. 2008 n° 1597.

Nous nous engageons à transmettre, à la suite d'une demande dûment motivée des autorités nationales, les renseignements pertinents concernant cette quasi-machine. La méthode de transmission sera la voie électronique.

Cette machine ne sera pas mise en service avant d'avoir été incorporée dans les modèles Toro approuvés, comme indiqué dans la Déclaration de conformité associée et en conformité avec toutes les instructions, ce qui permettra de la déclarer conforme aux dispositions de toutes les Directives pertinentes.

This declaration has been issued under the sole responsibility of the manufacturer.

The object of the declaration is in conformity with relevant UK legislation.

Représentant autorisé :



Marcel Dutrieux
Manager European Product Integrity
Toro U.K. Limited
Spellbrook Lane West
Bishop's Stortford
CM23 4BU
United Kingdom

Chad Moe
Directeur technique général
8111 Lyndale Ave. South
Bloomington, MN 55420, USA
Novembre 1, 2022



Garantie du matériel utilitaire compact Toro

Garantie limitée d'un an

Matériel utilitaire compact
Produits (CUE)

Conditions et produits couverts

The Toro Company et sa filiale, Toro Warranty Company, en vertu d'un accord mutuel, certifient conjointement que votre matériel utilitaire compact Toro (le « Produit ») ne présente aucun défaut de matériau ou vice de fabrication. Durées de la garantie à compter de la date d'achat :

Produits

Pro Sneak
Chargeuses utilitaires compactes,
Trancheuses, Dessocheuses
et Accessoires
Moteurs Kohler
Tous autres moteurs

Période de garantie

1 an ou 1 000 heures de fonctionnement, la première échéance prévalent	
3 ans*	
2 ans*	

Dans l'éventualité d'un problème couvert par la garantie, nous nous engageons à réparer le Produit gratuitement, frais de diagnostic, pièces et main-d'œuvre compris.

*Certains moteurs utilisés sur les produits Toro sont couverts par la garantie constructeur du moteur.

Comment faire intervenir la garantie

Si vous pensez que votre produit Toro présente un vice de matériau ou de fabrication, procédez comme suit :

1. Demandez à un dépositaire-réparateur de matériel utilitaire compact (CUE) Toro agréé de prendre en charge votre produit. Pour trouver le dépositaire le plus proche, consultez notre site web à www.Toro.com. Vous pouvez aussi téléphoner gratuitement au service client de Toro au numéro ci-dessous.
2. Lorsque vous vous rendez chez le dépositaire-réparateur, apportez le produit et une preuve d'achat (reçu).
3. Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas satisfait du diagnostic de votre dépositaire-réparateur ou des conseils prodigués, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :

SWS Customer Care Department
Toro Warranty Company
8111 Lyndale Avenue South
Bloomington, MN 55420-1196, États-Unis
Numéro vert : 888-384-9940

Responsabilités du propriétaire

L'entretien de votre produit Toro doit être conforme aux procédures décrites dans le *Manuel de l'utilisateur*. Cet entretien courant est à vos frais, qu'il soit effectué par vous-même ou par un dépositaire-réparateur. Les pièces à remplacer dans le cadre de l'entretien courant (« Pièces de rechange ») seront couvertes par la garantie jusqu'à la date du premier remplacement prévu. Ne pas effectuer les entretiens et réglages requis peut constituer un motif de rejet d'une réclamation au titre de la garantie.

Ce que la garantie ne couvre pas

Les défaillances ou anomalies de fonctionnement survenant au cours de la période de garantie ne sont pas toutes dues à des défauts de matériaux ou des vices de fabrication. Cette garantie expresse ne couvre pas :

- Les défaillances du produit dues à l'utilisation de pièces qui ne sont pas d'origine ou au montage et à l'utilisation d'accessoires ajoutés, modifiés ou non approuvés.
- Les défaillances du produit dues au non respect du programme d'entretien et/ou des réglages requis.
- Les défaillances du produit dues à une utilisation abusive, négligente ou dangereuse.
- Les pièces sujettes à l'usure pendant l'utilisation, sauf si elles s'avèrent défectueuses. Par exemple, les pièces consommées ou usées durant le fonctionnement normal du produit, notamment mais pas exclusivement courroies, essuie-glace, bougies, pneus, filtres, joints, plaques d'usure, joints toriques, chaînes d'entraînement, embrayages.
- Les défaillances dues à une influence extérieure. Les éléments constituant une influence extérieure comprennent, sans y être limités, les conditions atmosphériques, les pratiques de remisage, la contamination, l'utilisation de liquides de refroidissement, lubrifiants, additifs ou produits chimiques, etc. non agréés.
- Les éléments sujets à usure normale. L'usure normale comprend, mais pas exclusivement, l'usure des surfaces peintes, les autocollants rayés, etc.
- Les réparations requises en raison du non respect de la procédure recommandée relative au carburant (consultez le *Manuel de l'utilisateur* pour plus de détails).
 - La décontamination du système d'alimentation n'est pas couverte.
 - L'utilisation de carburant trop ancien (vieux de plus d'un mois) ou de carburant contenant plus de 10 % d'éthanol ou plus de 15 % de MTBE.
 - L'omission de la vidange du système d'alimentation avant toute période de non utilisation de plus d'un mois.
- Toute pièce couverte par une garantie fabriquant séparée.
- Les frais de prise à domicile et de livraison.

Conditions générales

La réparation par un dépositaire-réparateur de matériel utilitaire compact (CUE) Toro agréé est le seul dédommagement auquel cette garantie donne droit.

The Toro Company et Toro Warranty Company déclinent toute responsabilité en cas de dommages accessoires, consécutifs ou indirects liés à l'utilisation des produits Toro couverts par cette garantie, notamment en ce qui concerne les coûts et dépenses encourus pour se procurer un équipement ou un service de substitution durant une période raisonnable pour cause de défaillance ou d'indisponibilité en attendant la réparation sous garantie. Toutes les garanties implicites relatives à la qualité marchande et à l'aptitude à l'emploi sont limitées à la durée de la garantie expresse. L'exclusion de la garantie des dommages secondaires ou indirects, ou les restrictions concernant la durée de la garantie implicite, ne sont pas autorisées dans certains états et peuvent donc ne pas s'appliquer dans votre cas.

Cette garantie vous accorde des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits qui varient selon les États.

Il n'existe aucune autre garantie expresse, à part la garantie du moteur et la garantie du système antipollution mentionnées ci-dessous, le cas échéant. Le système antipollution de votre Produit peut être couvert par une garantie séparée répondant aux exigences de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) ou de la Direction californienne des ressources atmosphériques (CARB). Les limitations d'heures susmentionnées ne s'appliquent pas à la garantie du système antipollution. Pour plus de renseignements, reportez-vous à la Déclaration de garantie de conformité à la réglementation antipollution de Californie fournie avec votre Produit ou figurant dans la documentation du constructeur du moteur.

Pays autres que les États-Unis et le Canada

Pour les produits Toro achetés hors des États-Unis ou du Canada, demandez à votre distributeur (dépositaire) Toro les règlements de garantie applicables dans votre pays, région ou état. Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas satisfait des services de votre distributeur, ou si vous avez du mal à vous procurer des renseignements concernant la garantie, adressez-vous à l'importateur Toro. En dernier recours, adressez-vous à Toro Warranty Company.

Droit australien de la consommation : Les clients australiens trouveront des renseignements concernant le Droit australien de la consommation à l'intérieur du carton ou auprès de leur dépositaire Toro local.